



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Adaptation et ajustement des agricultures européennes dans le contexte euro-méditerranéen

M. François Clerc

Citer ce document / Cite this document :

Clerc François. Adaptation et ajustement des agricultures européennes dans le contexte euro-méditerranéen. In: Économie rurale. N°123, 1978. L'agriculture dans les rapports euro-méditerranéens. pp. 36-40;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2534>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_123_1_2534

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Comment la Communauté Européenne pourrait refuser l'adhésion de trois pays désormais démocratiques : la Grèce, l'Espagne et le Portugal ? Comment pourrait-elle ne pas nouer des relations privilégiées avec les pays du Sud et méditerranéens ?

Mais ses agriculteurs en souffriront. Certes, des producteurs trouveront des débouchés accrus mais la concurrence sera vive dans le domaine des fruits, des légumes et du vin.

La crise économique rend difficile les reconversions professionnelles qui, en d'autres temps, auraient aidé à la solution. Améliorer les trois règlements communautaires fruits, légumes et viti-vinicole ? Les raisons de l'imperfection des textes en vigueur sont permanentes.

La Communauté se doit de débattre du problème de façon démocratique.

Abstract

Adaptation and adjustment of european farming in the euro-mediterranean context - The European Community surely cannot refuse to admit three countries that are now democratic — Greece, Spain and Portugal — and cannot but have a privileged relationship with the Southern and Mediterranean countries.

But its farmers will suffer. Producers will certainly find increased outlets but there will be keen competition in fruit, vegetables and wine. The economic crisis makes professional reconversion, which at other times would have helped towards a solution, difficult. Should the three EEC regulations concerning fruit, vegetables and wine-growing be improved ? The reasons why the texts now in operation are unsuitable are permanent ones.

The Community ought to discuss the problem democratically.

ADAPTATION ET AJUSTEMENT DES AGRICULTURES EUROPÉENNES DANS LE CONTEXTE EURO-MÉDITERRANÉEN

François CLERC

Caisse Nationale de Crédit Agricole

Comment la Communauté Européenne pourrait refuser l'adhésion de trois pays désormais démocratiques : la Grèce, l'Espagne et le Portugal ? Comment pourrait-elle ne pas nouer des relations privilégiées avec les pays du Sud et méditerranéens ?

Mais ses agriculteurs en souffriront. Certes, des producteurs trouveront des débouchés accrus mais la concurrence sera vive dans le domaine des fruits, des légumes et du vin.

La crise économique rend difficile les reconversions professionnelles qui, en d'autres temps, auraient aidé à la solution. Améliorer les trois règlements communautaires fruits, légumes et viti-vinicole ? Les raisons de l'imperfection des textes en vigueur sont permanentes.

La Communauté se doit de débattre du problème de façon démocratique.

ADAPTATION AND ADJUSTMENT OF EUROPEAN FARMING IN THE EURO-MEDITERRANEAN CONTEXT

The European Community surely cannot refuse to admit three countries that are now democratic — Greece, Spain and Portugal — and cannot but have a privileged relationship with the Southern and Mediterranean countries.

But its farmers will suffer. Producers will certainly find increased outlets but there will be keen competition in fruit, vegetables and wine. The economic crisis makes professional reconversion, which at other times would have helped towards a solution, difficult. Should the three EEC regulations concerning fruit, vegetables and wine-growing be improved ? The reasons why the texts now in operation are unsuitable are permanent ones.

The Community ought to discuss the problem democratically.

Nous le savons tous : la politique méditerranéenne de la Communauté lui pose un problème moral.

Comment refuser d'amarrer à l'Europe trois pays européens, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, à partir du moment où leurs institutions et leur économie ont subi les évolutions requises ? Comment ne pas chercher à nouer des relations privilégiées avec les pays du sud ou de l'est de la Méditerranée dans le temps où, se trouvant acteur sur la scène mondiale, la Communauté est en quête d'un surplus d'identité ?

Mais de longue date, cette même Communauté s'est engagée moralement vis-à-vis de ses agriculteurs. La lettre de l'article 39 du Traité de Rome est une politique agricole commune s'assignant comme objectif de leur procurer des revenus agricoles convenables. L'esprit de ce même article était le droit à l'existence pour les agriculteurs, le « droit de vivre » et même de se développer. Tenant compte de cet engagement implicite, les gouvernements des pays agricoles et les agriculteurs eux-mêmes ont adhéré à la Communauté.

Or, le moins que l'on puisse dire aujourd'hui, c'est que les trois adhésions projetées et d'une façon générale, la politique méditerranéenne de la Communauté poseront quelques problèmes à certains agriculteurs européens.

Des débouchés accrus

Il en est bien, parmi les hommes politiques et les économistes, pour faire valoir que l'élargissement en chantier peut être bénéfique pour l'agriculture des Neuf. Les trois pays candidats sont en effet gros importateurs de céréales (principalement maïs) et secondairement de sucre, de viande et de produits laitiers. L'on parle même d'exportations possibles de Golden et d'endives vers l'Espagne... Et leur consommation alimentaire ne peut que s'accroître avec leur développement économique.

Il en va de même pour les pays du sud de la Méditerranée. Leurs populations se multiplient, les progrès de leurs agricultures sont des plus lents. Un

déficit alimentaire croissant conduit déjà certains de ces pays à des importations analogues.

Des menaces moins certaines qu'on le dit ?

Selon d'autres auteurs, la menace que constitueraient les agricultures grecque, espagnole et portugaise n'est, ni si certaine, ni si terrible que cela :

— leurs exploitations sont petites et leurs agriculteurs très traditionnalistes ; les investissements à réaliser sont coûteux, il faudra attendre longtemps pour qu'ils soient pleinement productifs et rien n'assure que les programmes seront menés à leur terme ;

— l'industrialisation tend à réduire la main-d'œuvre agricole disponible ;

— l'augmentation de la consommation intérieure due à l'amélioration du niveau de vie entraînera une réduction des quantités disponibles pour l'exportation ;

— les revendications salariales élèveront les prix de revient ;

— les transports seront de plus en plus coûteux ; leurs exportations agricoles s'orientent déjà vers la Communauté à Neuf ; l'élargissement ne changera pas fondamentalement l'approvisionnement de nos marchés ;

— nos structures de production et de commercialisation plus « modernes » peuvent soutenir la concurrence des nouveaux venus.

La menace que constitueraient les agricultures méditerranéennes du Sud serait moins consistante encore : la demande intérieure est croissante, les seuls avantages y sont le soleil et le faible coût de la main-d'œuvre, mais sa technicité est faible. Et, pour finir, la compétition ne porte que sur peu de produits : agrumes et tomates principalement.

DES CRAINTES FONDEES

Alors, pourquoi tant d'agriculteurs de l'Europe des Neuf craignent la concurrence de leurs homologues hellènes, ibériques ou maghrébins ? Ils comparent tout simplement les conditions naturelles, les coûts de production et les prix de marché. Ils savent en outre que ces pays ont un besoin impérieux de développer leur agriculture et, vu leur surpopulation agricole, ils ne peuvent y parvenir qu'en intensifiant leur production de fruits et de légumes. Et le ralentissement prévisible de l'émigration, vu la crise économique, ne peut qu'accroître l'intensification agricole.

Les agriculteurs de l'Europe des Neuf craignent d'être les victimes de l'élargissement et de la politique méditerranéenne de la Communauté. Peut-on leur reprocher de ne pas envisager le pire ?

Certes, le Traité de Rome n'a pas promis une situation convenable à l'agriculture communautaire telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être, et les

exhortations n'ont pas manqué pour qu'elle se modernise, se restructure et s'allège sur le plan démographique.

Aussi, quelles évolutions, quelles adaptations, quels ajustements l'agriculture des Neuf devrait-elle encore accomplir si les adhésions projetées se réalisaient ? Quelles évolutions, quelles adaptations, quels ajustements l'agriculture de la Communauté élargie à douze devrait-elle accomplir pour relever le défi de la politique méditerranéenne de la Communauté ?

EXPORTER

Il y a tout d'abord tout ce qu'il faut faire pour profiter des possibilités d'exportation de produits agricoles des Neuf vers les Trois. Les trois pays candidats sont importateurs de céréales pour leurs élevages, de sucre, de viandes et de produits laitiers. La réglementation communautaire favorisera-t-elle la création de nouveaux courants commerciaux ? Ce n'est pas sûr ; le précédent italien pour le maïs est présent dans tous les esprits. Il faudra ensuite conquérir les marchés, ce qui est l'affaire des firmes commerciales, coopératives ou non. Il faut aussi avoir de quoi exporter. Si la Communauté est excédentaire pour les autres produits demandés, elle demeure largement déficitaire en céréales secondaires...

Exporter, c'est aussi exporter vers les pays du sud de la Méditerranée et du Proche-Orient. On se rappelle les projets fabuleux échafaudés à la suite du relèvement du prix du pétrole brut. Mais les pays les plus riches en devises ne sont pas forcément plus peuplés et les importations de biens industriels ou d'armements ont eu quelquefois la priorité sur les produits agricoles. Aujourd'hui, la Communauté a une vision plus réaliste des besoins alimentaires de ces pays et aussi de leur solvabilité.

Leurs principaux besoins sont des besoins en blé et farine, ils sont déjà gros importateurs, or, précisément, la Communauté est excédentaire en blé. La logique des concessions qu'elle leur accorde sur le plan commercial serait que ces pays s'engagent à s'approvisionner préférentiellement dans la Communauté. Il fut question un temps de contrats à moyen terme. On sait ce qu'il advint, vu la répugnance de certains Etats membres à s'engager dans une voie délibérément exportatrice pour l'agriculture européenne. Par ailleurs, il ne faut pas se dissimuler les réticences des Etats-Unis devant la constitution de chasses gardées qui ne soient pas les leurs... Néanmoins, des possibilités existent qui ne sont pas seulement des possibilités céréalières : viandes de toutes sortes et produits laitiers peuvent également trouver preneurs.

Reste le problème de la solvabilité de ces pays. Pour ceux qui ne sont pas producteurs de pétrole, elle est directement liée aux possibilités d'exportations que nous leur offrirons, notamment en produits agricoles...

Au total, qu'il s'agisse des trois pays candidats ou bien des autres pays méditerranéens, les débouchés qu'ils constituent sont des débouchés pour l'agriculture de l'Europe du Nord, celle du lait et de la viande et surtout, celle des céréales. Cette Europe produira plus. Ce n'est pas la même perspective qui s'offre aux agriculteurs du sud de l'Europe.

VERS LA REDUCTION DE LA POPULATION ACTIVE DANS L'AGRICULTURE MEDITERRANEENNE DES NEUF ?

En fait, ce que chacun attend des agriculteurs méditerranéens de l'actuelle Communauté, c'est un effort sur eux-mêmes pour s'adapter à l'élargissement du marché commun et à son ouverture sur les pays tiers méditerranéens.

Les données du problème sont les suivantes : du fait de l'unité de marché, l'Europe des Neuf importera davantage de vin, de fruits et de légumes en provenance des trois pays candidats. En tout cas, c'est ce que ceux-ci espèrent... D'autre part, les accords passés au cours des dernières années avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée facilitent — c'est leur but — leurs exportations agricoles vers la Communauté.

Or, personne ne pronostique un développement parallèle de la consommation en Europe, surtout avec le ralentissement de la croissance économique.

D'autre part, les prix de marché dans l'Europe des Douze seront inférieurs à ceux de l'Europe des Neuf, vu l'importance de la production et les bas prix de vente chez les Trois.

Il faudra ou bien que les agriculteurs français et italiens produisent moins de produits méditerranéens ou qu'ils s'en sortent avec des recettes moindres, donc qu'ils produisent à moindre coût.

Or, il n'est pas toujours possible de remplacer certaines cultures méditerranéennes, telle la vigne, par d'autres productions et, de toute façon, ces autres productions, comme les céréales ou l'élevage, utilisent beaucoup moins de main-d'œuvre à l'hectare.

D'autre part, les modernisations qui pourraient permettre de réduire les prix de revient consistent le plus souvent en des économies de main-d'œuvre et en des agrandissements d'exploitation, lesquels supposent à leur tour moins d'agriculteurs.

Bref, l'adaptation de l'agriculture méridionale de l'Europe des Neuf aux trois élargissements suppose une réduction de la population active employée.

Le moins que l'on puisse dire est que les agriculteurs concernés ne sont guère enthousiastes pour cette réduction d'eux-mêmes. On se rappelle la prise de position

de Louis Lauga, alors président du Centre National des Jeunes Agriculteurs : « L'adhésion de l'Espagne : une erreur pour tous. » De son côté, l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture a déclaré « s'opposer catégoriquement à toute négociation visant l'admission de nouveaux pays tiers, en particulier les pays du bassin méditerranéen et le Portugal ». Et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a posé, lors de son dernier congrès, des préalables tellement nombreux et tellement difficiles à remplir qu'ils équivalent à un refus de l'élargissement.

Mais ce ne serait pas la première fois qu'une catégorie de citoyens se verrait imposer une évolution dont elle ne veut pas. Ainsi, les ouvriers du textile ou les sidérurgistes lorrains... Encore faut-il que l'évolution souhaitée soit possible !

Cette main-d'œuvre se trouve concentrée, en France, comme en Italie, dans des régions où les possibilités de reconversion professionnelle sont les plus difficiles. Il y a peu d'autres activités qui soient dynamiques. Malgré les politiques de développement régional mises en œuvre, il y a déjà un certain chômage. De toute façon, la conjoncture générale est peu propice aux migrations professionnelles. Comment accélérer l'exode rural en des temps où, vraisemblablement, la persistance du chômage pourrait entraîner son amenuisement ? C'est le problème auquel la Communauté sera confrontée demain.

AMELIORER LES REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES ?

Reste la solution miracle : l'amélioration des trois règlements communautaires viti-vinicole, fruits et légumes. Elle est réclamée avec insistance du côté français, tant par le Gouvernement que par les professionnels. La revendication est ancienne ; elle est en passe de devenir aujourd'hui le préalable que la France pose à l'adhésion des trois pays.

De quoi s'agirait-il ? Pour commencer, de renforcer le protectionnisme communautaire. L'on sait pourtant les très grandes difficultés que la Communauté rencontrerait si elle voulait aller dans cette voie. A force de s'entendre répéter à chaque conférence internationale depuis sa naissance, qu'elle commet quotidiennement le « péché » de protectionnisme agricole, la Communauté en est devenue quelque peu inhibée... D'autre part, l'efficacité, pour ce qui est de la protection du marché intérieur, d'un protectionnisme accru, se trouverait bien amoindrie dans une Europe à douze regroupant les principaux producteurs mondiaux de produits méditerranéens.

Ainsi serait pourtant remédié à une grave injustice dont les productions du Sud auront été longtemps victimes dans la Communauté, par rapport à celles du Nord.

DEMAIN SERA-T-IL DIFFERENT D'HIER ?

Pourquoi pas en effet ? Mais pourquoi se ferait demain ce qui ne s'est pas fait en 15 ans ? Il y a des raisons « objectives » à l'inorganisation des trois marchés passés en revue :

— la production légumière est d'elle-même susceptible d'emballlement et si, par hasard, le marché est trop bien soutenu, les excédents se répètent d'année en année. Aussi, le mieux pour la Communauté est, pour les légumes, comme d'ailleurs pour les productions porcine ou avicole, de laisser fluctuer les cours... ;

— les excédents de production du nord de l'Europe trouvent toujours un débouché favorable : l'alimentation humaine ou animale. Pour celles du sud, c'est la décharge publique ou la distillation, et la Communauté a répugné à endosser ce genre de décisions, mal vues de l'opinion ;

— garantir un prix du vin ou des fruits aussi rémunérateur que celui de la betterave eût signifié une réglementation de la production. La philosophie économique de la Communauté lui a interdit d'aller plus loin dans le dirigisme agricole que les quotas betteraviers ;

— c'est l'inorganisation du marché des produits méditerranéens qui donnait le maximum de chances à l'agriculture italienne de supplanter les concurrents français. Jusqu'à présent, Rome n'a pas beaucoup poussé à l'organisation des marchés ;

— les insuffisances de la réglementation communautaire ont permis les importations en provenance des pays méditerranéens nécessaires aux bonnes relations politiques de l'Europe ;

— les producteurs intéressés eux-mêmes n'ont pas constitué de groupes de pression bien efficaces ; est-ce parce qu'ils ont des mentalités d'entrepreneurs individuels un peu joueurs, plutôt que de paysans solitaires ? Est-ce parce que, concentrés géographiquement et assez particularistes, ils ont eu du mal à gagner l'alliance des autres catégories d'agriculteurs ? Est-ce enfin parce qu'ils n'ont jamais présenté un front commun franco-italien ?

Toutes ces raisons et probablement quelques autres, font qu'il n'y a pas à ce jour de règlements communautaires vin, fruits et légumes qui donnent aux intéressés des satisfactions équivalentes à celles que les producteurs de céréales, de betteraves, de lait ou de viande tirent des règlements relatifs à leurs produits.

La plupart de ces raisons demeure ; on n'a vu nulle part que la Communauté se disposerait à modifier sa conception des choses. Bien mieux, ce qui est à l'ordre du jour, c'est l'assouplissement des mécanismes de soutien des prix. Ce sont les consommateurs qui ont le vent en poupe et il n'est question que d'accroître la « responsabilité » des producteurs. A eux de s'organiser, comme s'il était aussi facile à des centaines de milliers de producteurs de se rassembler qu'à dix

sidérurgistes allemands de se cartelliser... Et ce ne sont pas les gouvernements et les producteurs des trois pays candidats qui feront, d'une réglementation communautaire plus efficace, un préalable à leur adhésion. Leur attitude pourrait plutôt être celle des Italiens depuis 15 ans.

Et, cependant, à ne rien faire la Communauté court un grand risque ; une très vive opposition par tous les moyens, des agriculteurs concernés. Il est donc nécessaire de réformer les trois règlements contestés. Déjà un pas important a été fait : les accords de coopération passés avec les pays tiers méditerranéens les astreignent à respecter certaines dispositions protectrices du marché communautaire. Mais il serait souhaitable d'aller plus loin. Serait-il irréaliste d'envisager une harmonisation des programmes d'investissement agricoles, notamment d'irrigation, du pourtour méditerranéen ? Certes, l'Europe n'a jamais été fervente de planification ! Mais tôt ou tard, la nécessité en apparaîtra impérieuse.

UN JEU A SOMME NULLE, VOIRE NEGATIVE ?

La théorie enseigne que la constitution d'un grand marché « doit » avoir des effets bénéfiques : chacun se spécialise dans ce qu'il fait le mieux. Les prix sont plus bas. Les consommations augmentent. Bref, tout le monde s'en trouve mieux, à condition qu'un certain nombre d'adaptations et d'ajustements aient lieu.

Effectivement, des adaptations de survie sont possibles en France et en Italie. Des généticiens de la recherche aux commerciaux des coopératives en passant par ceux qui font les règlements européens, chacun peut s'y mettre pour aider les viticulteurs, les maraîchers, les arboriculteurs de ces deux pays à le rester. Mais ils vendront moins, parce que les autres producteurs méditerranéens vendront plus et ils vendront moins cher, parce que les prix de marché dans la Communauté à douze seront inférieurs à ceux dans la Communauté à neuf. Ils perdront donc doublement.

Peut-on dire que, par compensation, la recette globale de l'ensemble des producteurs méditerranéens de l'Europe à douze sera accrue ? Ce n'est pas sûr, car le ralentissement de la croissance économique freinera l'augmentation de la consommation dans l'Europe à neuf et l'élévation des prix, la consommation intérieure des trois pays candidats.

Pour la France et l'Italie, il ne faut pas se le dissimuler, l'élargissement entraînera à terme une réduction nouvelle de la main-d'œuvre employée dans les productions méditerranéennes en France et en Italie.

C'est là le « coût social » d'une meilleure localisation des productions méditerranéennes dans la Communauté à douze. Mais le « coût » sera compensé par un gain supérieur seulement si la main-d'œuvre libérée trouve à s'employer ailleurs.

Des politiques d'accompagnement, dites généralement politiques de développement régional, sont envisageables, d'autres raisons font d'ailleurs qu'elles sont déjà mises en œuvre dans les régions touchées. Mais la conjoncture est peu favorable aux migrations professionnelles. D'où l'idée d'attendre des jours plus propices ; c'est ce que signifient les suggestions venant de toutes parts tendant à de très longues périodes de transition.

Il y a là un faisceau de problèmes graves. D'un côté, le nécessaire amarrage immédiat à l'Europe des trois démocraties renaissantes et l'influence de la Communauté dans le bassin méditerranéen ; de l'autre, la vie et l'activité quotidiennes de milliers d'agriculteurs : faut-il amputer leurs revenus pour des raisons

« politiques », alors que le chômage persistant limite leurs possibilités d'emplois dans l'industrie ou les services ?

D'habitude, ce genre de dilemme se tranche dans le secret des bureaux et les discours tenus à l'extérieur ne visent qu'à endormir ou à culpabiliser les futures victimes... Dans le cas présent, le débat aura été largement public. Si le « non » catégorique des organisations professionnelles françaises est la réaction de gens qui n'ont plus confiance dans ce qu'on peut leur dire ou leur promettre, ce serait une défaite pour la démocratie.

Peut-on imaginer que la Communauté arrive à relancer le débat dans un climat de confiance ? Ce serait pour elle une bonne façon de progresser.

RIVISTA DI ECONOMIA AGRARIA

anno XXXII n° 3, septembre 1977

LE TRAVAIL EN AGRICULTURE

Giovanni SOMOGYI : *Force de travail et développement économique : l'expérience italienne.*

Enzo Di COCCO : *Le vieillissement de la population agricole italienne, 1951-1971.*

Corrado BARBERIS : *Trois ou sept millions d'actifs agricoles ? Paradoxes du travail à temps partiel.*

Mena FURNARI : *Structure sociale et géographie du travail agricole en Italie.*

Arturo ZAMPAGLIONE : *Les jeunes en agriculture, de l'exode au sous-emploi.*

Gianfranco GIOVAGNOLI e Arianna MONTANARI : *Frascati : une entreprise viticole dans la ville.*

Vincenzo BIANCARDI : *Exode et agriculture dans l'Apennin bolognais.*

Documentation

M. GARDNER CLARK : *Sécurité sociale agricole et exode rural en Italie.*

CEE - C. *Economique et social : les objectifs d'emploi en agriculture et les politiques qui y sont liées.*

BIBLIOGRAPHIE

Comité de direction : Corrado BARBERIS, Michele de BENEDICTIS, Enzo di COCCO

Secrétaire de rédaction : Anna ZAMPAGLIONE

Direction et rédaction : INEA, Via Barberini, 36, 00187 Roma, Tel. (06) 46 55 68 - 48 72 61 - 48 19 84 - 47 62 83

Diffusion et administration : Società editrice il Mulino, Via S. Stefano 6, 40100 Bologna, Tel. (051) 23 34 15

Abonné ann. L. 10.000, étranger L. 12.000, prix du n° L. 3.000 - cc/p. 159324 03, Società editrice il Mulino, Via Stefano 6, Bologna.